

Charlie Hebdo - Publié le 16 octobre 2025

« Pas de prière en classe » : le Syndicat national de l'enseignement catholique désavoue Guillaume Prévost

Les cathos veulent visiblement relancer la guerre scolaire. Fraîchement nommé début septembre, le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique Guillaume Prévost a eu une idée novatrice : faire prier les élèves en classe. Une proposition qui a immédiatement fait bondir le syndicat de l'enseignement privé Snec-CFTC.

Il n'aura pas fallu longtemps à Guillaume Prévost, nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, pour tenter de relancer la guerre scolaire. Sa proposition phare : réintroduire la prière dans les salles de classe, en plein sur le temps scolaire. Loin de faire l'unanimité, l'idée a provoqué une levée de boucliers au sein même de l'enseignement privé sous contrat. Le Snec-CFTC, syndicat majoritaire, est monté au créneau, jugeant l'initiative franchement déplacée. Sa présidente, Véronique Cotrelle, et son vice-président, Jean-Marc Bottolier, y voient une manœuvre médiatique dangereuse pour les professeurs et les élèves.

Charlie Hebdo : Quelle a été votre réaction en voyant que Guillaume Prévost proposait aux professeurs de faire prier leurs élèves en classe ?

Véronique Cotrelle : Il faut faire très attention avec ça. Nous, nous exerçons une mission de service public, même si nous enseignons dans le privé. Donc il n'y a aucune possibilité qu'un agent de service public, sur le temps de cours, fasse une prière.

Jean-Marc Bottolier : Notre rôle en tant que syndicat, c'est aussi de protéger nos collègues. On ne veut pas qu'un enseignant de droit public, entendant M. Prévost, fasse une prière, car ça le mettrait dans l'illégalité vis-à-vis du ministère, qui est notre employeur. C'est pour ça qu'on a tout de suite dit non.

V. C. : Et en plus, ça dérogerait au contrat d'association *[entre l'État et l'établissement, ndr]*. Or, le contrat d'association, c'est le ciment de l'enseignement privé sous contrat, c'est un accord fondamental entre l'État et les écoles. Ça n'est pas un texte qui est amendable comme ça.

Mais ça, c'est un argument légal. Le projet de Prévost, c'est justement de changer la loi, non ?

J-M B. : Bien sûr, mais ça remet en cause le principe même de l'enseignement privé sous contrat. Le contrat entre l'État et l'enseignement privé, c'est que l'État finance ces établissements en payant leurs enseignants, mais en retour, les établissements sont ouverts à tous et respectent la liberté de conscience des élèves. Au SNEC, nous sommes partisans de la liberté de choix de pratiquer ou non sa religion à l'école. Que l'État subventionne des établissements communautaires, ça serait un gros problème et ça dérogerait au principe même de l'enseignement privé sous contrat.

V. C. : Concrètement, ça veut dire : pas de prière en classe, en dehors des temps spécifiquement prévus pour des éléments religieux, qui sont par nature optionnels. C'est à la fois pour préserver la neutralité du service public – en l'occurrence, les professeurs – et la liberté des élèves.

Justement, vous parlez de la liberté de conscience des élèves. Est-ce qu'à votre sens ce principe est globalement respecté, ou il y a des pressions à assister aux enseignements religieux, voire des dérapages dans ces enseignements ?

J-M B. : Au syndicat, on n'a pas d'alerte particulière ni de statistiques générales, sinon on aurait bien sûr réagi. En revanche, il y a quelque chose de très clair : c'est à l'État de contrôler ce qui se passe dans les établissements, pas aux syndicats. À titre personnel, je n'en ai jamais eu de toute ma carrière et c'est le cas de la majorité des collègues avec lesquels je parle. Il y a aussi une ignorance du privé dans les sphères ministérielles. Souvent, c'est même à nous de leur expliquer comment ça fonctionne. C'est un vrai problème.

V. C. : Il y a clairement eu une négligence de la part de l'État sur les contrôles. Avant les grosses affaires, il n'y en avait quasiment pas. En ce moment, ça s'accélère en effet, parce qu'il y a eu l'affaire Bétharram, mais c'est vraiment nouveau et ça reste marginal. Et évidemment, c'est ce manque de contrôle qui permet à des problèmes, que ce soit des violences sexuelles ou des enseignements problématiques, de prospérer sans que personne ne réagisse. Je pense qu'au début ils ont laissé filer en se disant que ça se passait bien. Et il y a le manque de moyens humains au ministère, qui n'a simplement pas assez de personnel pour gérer l'enseignement privé.

Comment la proposition de Guillaume Prévost a-t-elle été perçue par les professeurs du privé ?

V. C. : Je ne suis pas sûre qu'ils aient beaucoup suivi cette histoire. C'était surtout des déclarations médiatiques, mais il n'y a eu aucune communication interne sur le sujet.

J-M B. : Et les collègues ont d'autres priorités. Il y a beaucoup d'établissements où les enseignants sont en souffrance, pour plein de raisons qui parfois n'ont rien à voir avec l'aspect religieux, mais ça reste un sérieux problème. Si l'école catholique veut être plus catholique, elle peut commencer par avoir un management plus humaniste, plus respectueux de la personne, qui crée moins de souffrances et de tensions.

Quel type de tensions ?

J-M B. : Il faut comprendre que le privé sous contrat, c'est un double système. D'un côté il y a les enseignants qui sont des agents publics, payés par le ministère, et de l'autre les administrations, constitués d'agents privés et dont le chef d'établissement est nommé par le conseil diocésain, qui est une institution religieuse.

V. C. : Dans le premier degré, c'est là où il peut y avoir le plus de tensions. Il y a, par exemple, ce qu'on appelle la vingt-cinquième heure, qui est une heure de pastorale [*un temps d'enseignement de la Bible, ndlr*]. C'est en dehors du temps scolaire, mais c'est

très souvent fait par les professeurs – des agents publics – bénévolement. Comme les enseignants sont évalués par les chefs d'établissements, ça peut créer une petite épée de Damoclès au-dessus d'eux, les contraignant à le faire.

Selon vous, pourquoi Guillaume Prévost a-t-il proposé ces prières sur le temps de cours ?

V. C. : Il ne faut pas oublier le statut du secrétaire général de l'enseignement catholique : Guillaume Prévost n'a pas été nommé par l'État mais par la conférence des évêques de France. C'est une mission, donnée par les évêques qui l'ont choisi parmi un certain nombre de candidats.

Propos recueillis par Jules Spector